

**Comparez nos services avec ceux de la concurrence, à l'aide de ce formulaire**

<b>QUESTIONS A POSER</b>	<b>Maître de CAUMONT</b>	<b>....</b>	<b>....</b>	<b>....</b>
<b>Combien d'années de pratique exclusive et ininterrompue du droit pénal des infractions routières et du permis à point ?</b>	25 ans			
<b>Combien de dossier traités ?</b>	Plus de 15000			
<b>Combien de permis sauvés ?</b>	Plusieurs milliers			
<b>Combien de relaxes obtenues pour des infractions routières ?</b>	Plus de 2000			
<b>Combien de jurisprudences favorables aux automobilistes créées ?</b>	Plusieurs dizaines			
<b>Chargé de la formation des avocats en droit pénal des infractions routières et du permis à point ?</b>	Par près de la moitié des écoles régionales de formation des barreaux			
<b>Quelle formation suivie pour apprendre ce droit spécifique ?</b>	25 années de pratique en tant que pionnier puis formateur en droit pénal routier			
<b>Se déplace t-il (elle) partout en France pour plaider votre dossier ?</b>	OUI			